

Saint-Bardoux Infos

Décembre 2022

Sommaire

Informations municipales	p. 2
Vie associative	p. 4
Informations diverses	p. 7
Compte-rendu des Conseils Municipaux	p. 10



Le mot du maire

Disons-le. Tandis que se profile l'hiver 2022, la crise énergétique et économique est au cœur de nos préoccupations et notre impératif est bien celui de ne pas faire exploser notre budget énergie. Electricité, gaz, fuel ou gasoil, toutes les énergies connaissent de très fortes hausses et il nous revient d'être à chaque instant particulièrement attentifs qu'il s'agisse du chauffage de nos bâtiments ou de l'utilisation de notre véhicule.

Notre volonté politique de ces deux dernières années de diminuer notre empreinte carbone s'avère à ce jour payante : le passage aux leds pour l'éclairage des bâtiments comme l'isolation de l'ensemble des toitures ainsi que la diminution du temps d'éclairage public nous permettent aujourd'hui de contenir un peu ces dépenses. Avec cette crise énergétique nous subissons une inflation des prix sans précédent depuis 40 ans, ce qui nous impose une gestion budgétaire communale toujours plus serrée. Chaque chapitre, chaque compte, est impacté notamment le poste des salaires qui représente un des tous premiers postes budgétaires. Si nous voulons conserver une capacité à investir dans nos projets nous nous devons d'être vigilants à toutes les dépenses du budget de fonctionnement ce qui nous contraint nécessairement à ne pas avancer aussi vite que nous aurions pu le souhaiter.

Dans un souci de sécurisation et d'anticipation des travaux de l'école, nous réfléchissons à la réhabilitation du local du terrain de foot. Ce seront des travaux d'isolation, de remplacement des fenêtres et du chauffage, de réfection du sol et des toilettes afin de rendre cette salle confortable pour nos différentes associations et conforme à l'accueil du public.

Cet automne a été ponctué de nombreuses activités festives preuve de la vitalité de nos associations qui ont su dépasser l'obstacle de la pandémie. Je félicite à cet égard le club Saint Baudile, organisateur d'un repas dansant qui a connu un très vif succès. Le week end du Chemin des artistes a été lui aussi un grand moment par la qualité des expositions et l'affluence des visiteurs. Je remercie vivement tous les organisateurs de ces manifestations qui entretiennent le lien social dont nous avons plus que jamais besoin en temps de crise.

Dès à présent, je vous invite à retenir la date du 14 janvier car les bardousiennes et les bardousiens sont conviés à la cérémonie des vœux 2023 de la municipalité. Mais avant ce moment je vous souhaite du fond du cœur de bonnes fêtes de fin d'année.



Etienne Larat,
lors de la cérémonie
commémorative
du 11 novembre

Informations municipales



L'AIRE DE JEU FAIT PEAU NEUVE

L'aire de jeux d'enfants installée depuis une vingtaine d'années sur la place de la mairie s'était dégradée au point de devenir d'autant plus dangereuse qu'elle ne correspondait plus aux normes de sécurité actuelles. La municipalité a donc décidé de procéder à son remplacement. C'est ainsi que nos plus petits ont eu la joie de découvrir ces dernières semaines les nouvelles installations (toboggan, échelle...) mises à leur disposition sur l'ensemble du parvis.

GOUTER DE NOËL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Jeudi 15 décembre, à partir de 16 h., le CCAS invite tous les enfants de la commune âgés de 2 à 11 ans, qu'ils soient scolarisés ou non à Saint-Bardoux, à fêter Noël. Accompagnés des membres du CCAS et des parents qui le souhaitent, ils pourront égayer les arbres du parking de l'école (à proximité de notre grand sapin) en y déposant des décorations qu'ils auront confectionnées, puis profiter du goûter offert par le CCAS à leur intention. Une surprise est attendue !

MARCHE DE NOËL A SAINT BARDOUX LE 16 DECEMBRE

Le marché de Noël prévu l'an dernier, fin décembre 2021, avait dû être annulé en raison de la conjoncture sanitaire. Cette année 2022, il est bien décidé à prendre sa revanche : Père Noël et chants de circonstance avec les Swinguettes, nos artistes locales ; participation de Titine de Barbarie ; une vingtaine de stands de petits producteurs "bien de chez nous" et d'authentique artisanat local ; convivialité de l'accueil avec le vin chaud et les crêpes de Christian et Cathy, les marrons grillés d'Emmanuel, la buvette du Comité des Fêtes Bardousien, la tireuse de bière locale de Quentin Hardouin, les tapas de Sandrine Pozin... Tout sera là ! Y compris le grand sapin naturel illuminé à la nuit tombée pour enchanter votre visite, un fier sapin qui se voit de loin et invite à visiter notre petit village ! Aussi, le 16 décembre, de 16 h. à 22 h., la commune de Saint-Bardoux vous accueille en son cœur, sur la place Joseph Larat, entre l'église, la mairie et l'école, et vous remercie par avance pour votre chaleureuse participation.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter
la Mairie de Saint-Bardoux (04 75 71 57 98) ou Hélène Le Meur (06 71 99 62 17)

REFECTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite au départ des locataires des deux appartements aménagés dans l'ancienne cure de l'église, la mairie a entrepris des travaux de réfection de ces logements qui étaient devenus vétustes et impropres en l'état à la location. Les fenêtres de toit, les chauffe-eau, les sols ont été remplacés ; les salles de bains ont été complétement refaites, ainsi que la peinture des murs. Dès la fin des travaux, un des deux appartements a été remis à la location et un nouvel arrivant a pu emménager immédiatement. Quant à l'autre appartement, nous avons décidé, pour répondre aux normes d'accueil de nos employés municipaux, d'en faire un lieu de vie agréable, chauffé, avec vestiaire et toilette, adapté à leur intention. Pour la création de cet espace communal, nous avons reçu des subventions du Conseil Départemental, pour un montant de 8 913 € et de l'état pour une somme de 5 570 €. Le SDED au titre des économies d'énergies nous a alloué une somme de 450 €.

DECLARATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

De nombreux habitants de la commune de Saint-Bardoux ont constaté l'apparition de fissures sur leur habitation, vraisemblablement occasionnées par la sécheresse de ces dernières années, en particulier sur les terrains argileux. Selon la quantité de maisons concernées, la mairie pourra déposer auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin que les réparations soient prises en charge par les assurances. Il nous faut pour cela répertorier l'ensemble de ces dégradations. Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir le signaler en Mairie en précisant votre nom, votre adresse, un numéro de téléphone et/ou une adresse mail pour vous contacter, ainsi que la nature des dégâts constatés et la date à laquelle ils sont apparus.

VOL DES PANNEAUX INDICATEURS



Cette année, ce ne sont pas moins de dix panneaux indicateurs qui ont été dérobés sur notre commune. Cinq panneaux servaient à signaler le nom des rues, toujours utile, même avec l'usage croissant du système GPS. Cinq autres étaient des panneaux de circulation, engageant la sécurité des usagers et une lourde responsabilité morale pour leurs auteurs en cas d'accident. Il est bon de rappeler que l'ensemble de ces vols a un coût non négligeable pour la commune, puisque plus de 1000 € ont été consacrés à leur remplacement, sans compter les heures de travail pour notre agent technique. Aussi, la municipalité invite les auteurs de ces vols à venir déposer les panneaux disparus en mairie de façon anonyme, et à faire preuve de davantage de civilité à l'avenir.



Vie associative



UN CHEMIN QUI RASSEMBLE

Pour la quatorzième édition de la manifestation culturelle initiée par l'agglo sous le nom de Chemin des Artistes, la salle des fêtes de Saint-Bardoux s'est parée d'œuvres attachantes et variées : des peintures réalisées par Mmes Sevda (Chanos Curson), Nicole Lavigne (Saint-Bardoux), Patricia Orepuk (Saint-Marcellin), Chantal Vignac (Guilherand-Granges) ; de photographies « belles comme des tableaux », nous a dit un enfant, réalisées par Michel Gairaud (Anneyron) et Laurent Farrede (Saint-Bardoux) ; des pierres taillées, polies et sculptées par Christophe Jacon (Chatte) ; les vitraux jouant et se jouant de la lumière de Patrick Ducre (Montboucher-sur-Jabron) ; les élégantes sculptures sur bois (merisier et tilleul) proposées par Gilbert Montagne (Marsaz). L'art de la calligraphie était également de la fête, grâce à Alice Larat-Lini (Saint-Bardoux), appliquée à écrire sur la ligne et très pédagogue dans ses démonstrations.

Tous ces artistes ont été chaleureusement accueillis et remerciés par Etienne Larat, maire de la commune, entouré de ses représentants à l'occasion du vernissage qui a eu lieu le samedi 8 octobre, lequel a permis de réunir public, artistes, organisateurs et amoureux des arts. En dépit de la pénurie d'essence qui sévissait ce week-end-là, le public est venu en nombre admirer les œuvres et échanger avec les créateurs. Ainsi, avec plus de 260 visiteurs, parfois venus à bicyclette, le petit village de Saint-Bardoux a su faire du Chemin des Artistes un chemin qui rassemble.

STAGE HALLOWEEN

Le stage Halloween organisé à la salle des fêtes pendant les vacances de la Toussaint par l'association « Passion, Danse et Mouvement », s'est déroulé avec succès. Elodie Bonnet et ses intervenantes en chant et en bricolage ont rassemblé autour d'elles 18 enfants, qui, outre la confection de costumes et la pratique de la danse, ont pu profiter d'un château gonflable et d'une sortie poney. Un moment plein de joies, de grimaces monstrueuses et de bonbons !



MATINEE BOUDIN



La traditionnelle matinée boudin organisée par l'ACCA de Saint-Bardoux le 13 novembre a connu une fois de plus un grand succès : les 300 mètres de boudin et les 990 caillettes préparés dans la bonne humeur par une quinzaine de bénévoles ont été vendus avant midi.

Le beau temps était de la partie, pour le plus grand plaisir de tous.

UN SAVOUREUX CONCOURS DE PATISSERIES

Le Bar d'où lien a organisé son premier concours de pâtisserie dimanche 20 novembre 2022 à la salle des fêtes. Si les pâtissières et pâtissiers, tous amateurs, présentaient des profils variés (la plus jeune avait 4 ans et la plus expérimentée 79 ans), on a bien senti que c'est avec le même plaisir et la même fierté qu'ils avaient confectionné des gâteaux très divers et de toute beauté.

24 gâteaux (17 confectionnés par des adultes et 7 par des enfants de moins de 12 ans) ont ainsi été offerts aux yeux et aux papilles d'une centaine de gourmands, parmi lesquels un jury de professionnel, aussi sérieux que méritant, composé de :



Christian Rey, président du jury et conseiller municipal,

Sandrine Amatte, d'Op'tites Marmites (atelier de cuisine & pâtisserie, traiteur de Rochefort-Samson et présent tous les samedis matin à Saint-Bardoux chez Jean-Pierre et Laurent Pouzin)

Matthias Ritton, enseignant en cuisine et pâtisserie au lycée hôtelier de Grenoble

Titouan Buisson, diplômé en pâtisserie,

Bertrand Chabert, responsable du rayon boulangerie / pâtisserie dans la grande distribution

Après un suspense insoutenable, apaisé par la dégustation des gâteaux et la buvette, le jury a rendu son verdict. Dans la catégorie enfant :

- Lucas Chabert (1^{er} prix avec "Le Saint Bardousien") remporte un atelier pâtisserie chez Un Amour de Gourmandises et un kit pour faire des panettones.

- Anaé Viallon (2^{ème} prix avec sa "Super couronne aux potimarrons") remporte un tablier pour enfant fabriqué par l'atelier Au Fil de Soie à Romans et un bon pour un entremet de la maison Guillet.

- Nino Perreaz (3^{ème} prix avec "Le tropical") remporte des mini mugs cakes, un livre de recettes et une pogne de chez Bouvier.

Les quatre autres enfants ont reçu des livres avec ustensiles de pâtisserie ou une pogne.

Dans la catégorie adulte :

- Cécile Greff (1^{er} prix avec "Soleil d'automne") remporte un stage chez Valrhona et une pogne de chez Ronjat

- Thierry Sema (2^{ème} prix avec "Passion choc") remporte un livre de pâtisserie au chocolat de Pellerin à Mours et un kit gâteau de Régál fermier à Cabaret neuf.

- Murielle Chauffour (3^{ème} prix avec " L'ébène") remporte un livre Cuisine du monde de Nature et découvertes et kit gâteau de Régál fermier à cabaret neuf.

Vu le succès de ce premier concours, nous pouvons penser qu'il y en aura un deuxième. Nous remercions très chaleureusement tous les bénévoles du Bar d'où lien qui y ont cru et se sont donné à 100 %, les commerçants qui nous ont offert des lots, les membres dévoués du jury et toutes les personnes qui nous ont "aidées" à manger les pâtisseries.

UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE A SAINT-BARDOUX ?

Cette année 2022 a vu la naissance d'un nouveau comité des fêtes à Saint-Bardoux. Les statuts ont été déposés en préfecture en septembre et le nouveau nom a été acté et déclaré en octobre : « Comité des Fêtes bardousien », ou CFB. La composition du bureau de cette nouvelle association est la suivante :

Hélène Le Meur (Présidente)
Christian Rey (Trésorier)
Catherine Rey-Serret (Secrétaire)

Le CFB souhaite avant tout favoriser le bien-vivre et la convivialité à travers la promotion des produits locaux et de l'économie locale et circulaire. Pour cela, et dans un premier temps, deux marchés annuels de producteurs locaux (en juin et en décembre) vont être pérennisés.

Mais, après avoir mené son enquête auprès de ses producteurs partenaires et artisans créateurs, le CFB souhaite organiser un marché plus régulièrement, chaque semaine ou tous les 15 jours, selon l'intérêt que le public marquera pour l'une ou l'autre de ces formules. Une trentaine de producteurs et artisans locaux ont répondu favorablement. Du producteur de fruits & légumes en passant par le vigneron, le producteur de fromages, la créatrice de bijoux & accessoires de modes, le boulanger, l'apiculteur ou l'artisan potier, sans oublier les produits de bien-être ou les jouets d'occasion. Une offre extrêmement diversifiée sera ainsi proposée.

Aussi, les habitants de la commune et des communes voisines sont-ils cordialement invités au Marché de Noël organisé par le CFB le 16 décembre 2022, à partir de 16 h. Un programme magique sous le marronnier et le grand sapin illuminé au cœur du village a été concocté, avec une animation musicale et un stand réconfortant : vin chaud, crêpes, marrons grillés, gaufres...

Nous vous attendons tout au long de la soirée !

AVIS DE RECHERCHE

Le Comité des Fêtes de Saint-Bardoux recherche ses quatre tentes rayées bleu et blanc de type bamum (3 mètres / 3 mètres).

Si vous avez connaissance du lieu où elles ont été entreposées, merci de contacter la mairie.

Téléphone : 04 75 71 57 78

ETAT CIVIL

Nous avons le plaisir de vous annoncer :

le baptême civil de Milo POURTIER

(22 octobre 2022)

et le mariage de

Pauline VONIEZ & Kevin GARAYT

(19 novembre 2022)

Informations diverses

NICOLE LAVIGNE : UNE BARDOUSIENNE A L'HONNEUR

Dans le cadre du Salon des Picturales, qui s'est déroulé à la maison des associations François Mitterrand de Bourg de Péage, du 19 au 27 novembre, plus de 120 artistes locaux ont exposé des œuvres de styles et techniques variés. Nicole Lavigne était l'invitée d'honneur de cette 47^{ème} édition. Elle nous a offert avec ses peintures toute la beauté de la nature et de sa vulnérabilité, à travers des portraits d'animaux, d'arbres et de femmes africaines. Magnifique !

Une mention spéciale également à Laurent Farre, photographe amateur de Saint-Bardoux, dont un cliché a été choisi pour le flyer des Picturales 2022. Bravo à tous les deux !



LA FIBRE ARRIVE(RA UN JOUR)



Le déploiement de la fibre dans notre commune a pris du retard et ne sera pas achevé dès la fin de l'année 2022, comme l'avait annoncé Orange. Pour comprendre les origines de ce retard, il est bon de rappeler que la commune se sépare en cinq zones : Village, Nord Village, Sud Village, Nord vallée du Chalon et Sud vallée du Chalon.

- 1) Dans la zone "Village", le déploiement est terminé, ce qui a permis de relier à la fibre dès cette année environ 60 logements au centre du village. Dans le quartier du Bois de la feuille, des travaux d'enfouissement ont été réalisés et les logements vont être éligibles prochainement.
- 2) Dans la zone "Nord village", le déploiement a pris beaucoup de retard. Des malfaçons ont été constatées par Constructel sur les travaux de génie civil réalisés par l'entreprise Rivasi en 2020 (sous-maîtrise d'ouvrage d'Orange). Orange a validé les travaux pour reprendre le génie civil correctement et permettre le déroulage annoncé pour la fin de l'année, délai qui semble toutefois peu probable.
- 3) Dans la zone "Sud village", le déploiement est en cours, mais plusieurs passages devant être réalisés sur des poteaux existants d'Orange posent problème, car situés sur des propriétés privées dont l'accès, pas toujours facile, nécessite l'autorisation des propriétaires.
- 4) Dans la zone "Nord vallée du Chalon", les études sont terminées. Constructel devrait commencer le remplacement et l'ajout des poteaux pour permettre de dérouler la fibre qui sera entièrement en aérien.
- 5) La zone "Sud vallée du Chalon" sera desservie entièrement en aérien par le répartiteur de Granges-les-Beaumont. Le déploiement dans cette zone est donc lié à celui du nord de cette commune limitrophe, non connu à ce jour.

La fibre arrive, donc, plus lentement qu'espéré, mais sûrement !

TRANSPORTS CITEA

Valence Romans Déplacements (VRD), l'organisme de l'agglo qui gère les transports publics connu sous l'appellation CITEA, va lancer un appel offre pour choisir un prestataire qui va gérer l'ensemble des lignes de bus de l'Agglo, non seulement celles réservées aux particuliers, mais aussi celles des scolaires ainsi que les transports à la demande (TAD). Afin de rédiger un cahier des charges le plus précis possible, VRD nous demande de leur faire part des modifications d'horaires ou de trajets qu'il faudrait envisager pour rendre ce service le plus efficient possible. Nous invitons donc tous les utilisateurs ou futurs utilisateurs à nous faire connaître leurs souhaits ou remarques.

EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE : LA MUTUELLE SOLIMUT



Nous vous rappelons que, afin de faciliter l'accès à une complémentaire santé à tous les Bardousiens, le Conseil Municipal a voté en juillet 2021 une convention négociée par le CCAS avec la mutuelle Solimut, destinée à garantir « un régime complémentaire santé dans le cadre d'un contrat responsable collectif facultatif, sans participation financière de la commune ». Pour cela, la municipalité met à disposition la salle du conseil pour les permanences de Solimut tous les premiers jeudis du mois, sans rendez-vous, de 9 h. 30 à 11 h. 00.

UNE BELLE RECOMPENSE POUR LE SIABH

Le jeudi 10 novembre 2022 a eu lieu la remise de distinction du label « rivière propre » à la Limone, cet affluent de l'Herbasse, remis en état par les soins de l'équipe administrative et technique du SIABH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse). La cérémonie s'est déroulée à Saint-Christophe-et-le-Laris, sur le Pont de la Croix Mathieu, en présence de messieurs le délégué départemental, le président de l'agence nationale de l'eau pour Rhône Alpes, Francis Barry, maire de Saint-Christophe-et-le-Laris, Jean-Louis Morin, président du SIABH et d'autres personnalités. De nombreux enfants ont honoré la cérémonie par leur présence. Et sans doute monsieur Francis Barry a-t-il parlé pour eux, rappelant avec émotion que la jolie Limone était dans sa jeunesse le terrain de jeu de prédilection des enfants du village et combien il était heureux et fier d'avoir contribué à lui rendre son statut de rivière « en bon état » par son travail au sein de l'équipe du SIABH. Parce que leurs aînés ne baissent pas les bras, les enfants de demain entendront encore le chant des rivières et assisteront émerveillés au ballet des espèces piscicoles.

ÉPIDÉMIE D'INFLUENZA AVIAIRE

La situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) continue à se dégrader ces dernières semaines. Le nombre de foyers d'influenza aviaire en élevage et dans la faune sauvage progresse encore en France métropolitaine et en Europe. Face à un risque de contamination accru du fait de la baisse des températures et de la forte activité migratoire des oiseaux sauvages, le niveau de risque a été relevé de "modéré" à "élevé" sur l'ensemble du territoire métropolitain. À compter du 11 novembre, la protection des élevages de volailles est renforcée et les mesures de prévention sont généralisées. Ainsi, toutes les volailles doivent être mises à l'abri sur l'ensemble du territoire et les rassemblements de volailles sont interdits.

Pour les basses-cours (établissements non commerciaux détenteurs de volailles), il est attendu :

- soit un confinement sous filet
- soit un maintien en bâtiment fermé des oiseaux.

Il est rappelé que les basse-cours doivent être déclarées en mairies et enregistrées dans un registre qui permettra en cas de déclaration d'un cas d'IAHP de ne pas perdre de temps pour localiser les animaux à surveiller.

Pour les élevages commerciaux :

- les gibiers à plumes peuvent être maintenus sous filet.
- les élevages de volailles doivent être autant que possible enfermés en bâtiments.

Des dérogations sont néanmoins possibles pour des raisons de bien-être animal dûment constatées par des vétérinaires. Elles font l'objet d'une validation officielle de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

La DDPP reste à votre disposition pour toute question ou échange en cas d'observation de non application de la réglementation.

Pour plus de précision, vous pouvez vous rendre sur le site suivant :
<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-france-passe-en-niveau-de-risque-eleve>

